

# COMMUNE DE HUSSEREN-WESSERLING

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015

*Sous la présidence de Madame Jeanne STOLTZ-NAWROT, Maire*

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 13

Nombre de conseillers présents : 13

- Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT	Maire
- M. Raymond AST	1 <sup>er</sup> Adjoint
- M. Claude LENDARO	2 <sup>e</sup> Adjoint
- M. Gérard STERKLEN	3 <sup>e</sup> Adjoint
- Mme Isabelle HOFSTETTER	Conseillère Municipale
- Mme Clélia RODRIGUES	Conseillère Municipale
- M. Hervé BINDLER	Conseiller Municipal
- M. Jean HERRGOTT	Conseiller Municipal
- M. Claude BURGUNDER	Conseiller Municipal
- Mme Michèle FISCHER	Conseillère Municipale
- Mme Isabelle MIERAL	Conseillère Municipale
- M. Christophe PEDUZZI	Conseiller Municipal
- M. Thierry CORDIER	Conseiller Municipal

#### Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2015
3. Vente de l'ancienne caserne des Sapeurs-pompiers
4. Indemnité de responsabilité aux régisseurs de recettes
5. Décision modificative n° 3 – budget principal
6. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement – exercice 2016
7. Arpentage rue des Mésanges
8. Dotation globale de fonctionnement : réactualisation de la longueur de la voirie communale
9. Ecole : projet Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)
10. Divers
  - A. Remerciements
  - B. Colis de Noël
  - C. Commission Urbanisme
  - D. Cérémonie des vœux
  - E. Noël des écoles
  - F. Bulletin communal
  - G. Gendarmerie
  - H. Salle Polyvalente

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la dernière séance de l'année à 20 h.

Elle informe que, lors de la Commissions Réunies en date du 30 octobre 2015 concernant les orientations de la mandature, il a été constaté que nous avons fortement avancé vers les objectifs fixés. Evidemment, il reste beaucoup à faire mais les contraintes financières y mettent un frein. Par ailleurs, 2016 s'annonce d'ores et déjà chargé : cérémonie des vœux, discussions sur les Communes Nouvelles, études, PLUi...

Mme le Maire remercie également tous les Conseillers Municipaux pour leur assiduité aux différentes réunions.

#### **POINT N° 1 – Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Gérard STERKLEN comme secrétaire de séance.

#### **POINT N° 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2015**

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par Mme le Maire et adopté à l'unanimité.

#### **POINT N° 3 – Vente de l'ancienne caserne des Sapeurs-pompiers**

Par délibération du 30 octobre 2015, point n° 10, l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers a été mise en vente pour une estimation à 30 000 €.

Un acquéreur souhaite acheter l'immeuble au prix de 32 000 €.

Après avoir écouté les explications de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **autorise** Mme le Maire à signer l'acte de vente de l'ancienne caserne pour un montant de 32 000 €.

#### **POINT N° 4 – Indemnité de responsabilité aux régisseurs de recettes**

Vu l'instruction codificatrice du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Mme le Maire fait savoir à l'assemblée qu'une indemnité de responsabilité peut être attribuée aux régisseurs de recettes et aux régisseurs d'avances et que les taux de l'indemnité sont fixés par délibération dans la limite des taux en vigueur pour les régisseurs des collectivités locales.

Considérant que le montant mensuel des fonds maniés est inférieur à 1 220 €, l'indemnité de responsabilité pouvant être accordée est fixée à 110 € par an.

Après avoir écouté les explications de Mme le Maire, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention,

- **autorise** Mme le Maire à allouer l'indemnité de responsabilité aux régisseurs (titulaire et suppléant) au taux de 100 %.

## **POINT N° 5 – Décision modificative n°3 – budget principal**

### **A) Travaux du pont du Brand**

Afin de pouvoir intégrer les travaux de mise en conformité des gardes corps et de la mise en place d'un dispositif d'évacuation des eaux pluviales au pont du Brand, Mme le Maire propose la décision modificative suivante :

#### Dépense d'investissement

CH 21		
2152	installations de voirie	+ 33 000 €

#### Recette d'investissement

CH 13		
1323	subventions d'équipement du Département	+ 33 000 €

### **B) Travaux effectués en régie**

Afin de pouvoir intégrer les travaux effectués en régie de la création d'un chemin d'accès à la maison communale et de l'aménagement de sécurité à la rue du Brand (pose de glissières de sécurité et création d'un caniveau) en investissement, Mme le Maire propose la décision modificative suivante :

#### Dépense de fonctionnement

CH 023	virement à la section d'investissement	+ 20 000 €
--------	----------------------------------------	------------

#### Recette de fonctionnement

CH 042		
722	travaux en régie – immobilisations corporelles	+ 20 000 €

#### Dépense d'investissement

CH 040		
2152	installations de voirie	+ 20 000 €

#### Recette d'investissement

CH 021	virement de la section de fonctionnement	+ 20 000 €
--------	------------------------------------------	------------

### **C) Travaux à la maison communale**

Le projet de la maison communale consistait en la rénovation de l'ancienne 4<sup>ème</sup> classe afin de permettre aux associations de se réunir dans une petite salle. Des travaux supplémentaires ont finalement été réalisés tels que l'isolation des murs et des plafonds ainsi que la mise en accessibilité de l'immeuble (chape liquide, toilette pour handicapés).

Afin de pouvoir intégrer ces compléments, Mme le Maire propose la décision modificative suivante :

#### Dépense d'investissement

CH 020	dépenses imprévues	- 10 000 €
--------	--------------------	------------

CH 21		
2135	installations générales	+ 10 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention,

- **vote** la décision modificative n° 3.

## **POINT N° 6 – Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement – exercice 2016**

Conformément aux dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence de l'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée ci-dessus doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Après avoir écouté les explications de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire

- **à engager** des dépenses d'investissement dès avant le vote du Budget Primitif 2016 à hauteur de 25 % de l'investissement (168 050 €) de l'exercice 2015 comme suit :

CH 20		
2031	frais d'études	1 500 €
CH 21		
2135	installations générales	6 000 €
2152	installations de voirie	24 000 €
21578	autre matériel et outillage de voirie	1 500 €
2158	autres installations, matériel et outillage techniques	1 500 €
2183	matériel de bureau et matériel informatique	1 000 €
2188	autres immobilisations corporelles	1 500 €
CH 23		
2313	constructions	5 000 €
		<hr/>
		42 000 €

## **POINT N° 7 – Arpentage rue des Mésanges**

Lors de la Commission Urbanisme du 21 novembre 2015, il a été proposé de réaliser le bornage et l'inscription au cadastre du chemin privé de la Commune, d'une largeur de 4 mètres, reliant la propriété de M. Benoît Weber, 7 rue des Mésanges à celle de M. Gérard Mura, 5 rue des Mésanges, le long des parcelles cadastrées section AN n° 53, 57, 58, 59 et 38.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **valide** l'arpentage proposé par la Commission Urbanisme,
- **charge** M. Claude LENDARO, adjoint à l'urbanisme, de faire arpenter ce chemin.

## **POINT N° 8 – Dotation globale de fonctionnement : réactualisation de la longueur de la voirie communale**

Vu les articles L.2334-1 à L.2334-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme le Maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

Par délibérations du 20 mars 2015, point n° 17, et du 30 octobre 2015, point n° 7, le Conseil Municipal a créé de nouvelles voies communales.

Par conséquent, la longueur de la voirie déclarée aux services de la Préfecture par la Commune doit être réactualisée.

Le linéaire de voirie représente un total de 13 594 ml appartenant à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **précise** que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 13 594 ml,
- **autorise** Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents y afférant.

### **POINT N° 9 – Ecole : projet Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)**

A partir de la rentrée prochaine, les effectifs scolaires seront en baisse régulière.

Suite au Conseil d'écoles du 2 novembre 2015 et aux différents contacts avec Mme RAUCHER, Inspectrice de l'Education Nationale, il s'avère que la mise en place d'un RPI permettrait de faire face à la baisse des effectifs d'enfants scolarisés.

L'objectif d'un RPI est d'éviter des classes de plusieurs niveaux trop importants et la fermeture d'une classe élémentaire.

Les communes de Mitzach et Ranspach seraient d'accord pour mettre un tel projet en route.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté,

- **demande** à Mme le Maire de prendre attache auprès des communes voisines (RPI de Mollau - Storckensohn - Urbès, Fellingring, Mitzach et Ranspach) afin de voir si elles sont dans la même dynamique,
- **créé** une commission "Projet RPI" composée de Mme le Maire, MM. Raymond AST, Claude LENDARO, Gérard STERKLEN, Mmes Clélia RODRIGUES et Michèle FISCHER.

### **POINT N° 10 – DIVERS**

#### **A. Remerciements**

Mme le Maire remercie à nouveau les Conseillers Municipaux et leurs conjoints, les services techniques et les bénévoles qui se sont associés à la Fête des Seniors, la bonne tenue des élections, la St-Nicolas et le Concert de Noël.

Elle remercie tout particulièrement M. Raymond AST pour l'organisation du concert.

#### **B. Colis de Noël**

Les paniers garnis sont prêts à être distribués aux personnes n'ayant pu assister à la Fête des Seniors. Les Conseillers Municipaux se répartissent la distribution.

#### **C. Commission Urbanisme**

La prochaine réunion est fixée le lundi 4 janvier 2016 à 20 h.

#### **D. Cérémonie des vœux**

Mme le Maire rappelle que la présentation des vœux aux habitants aura lieu le samedi 9 janvier 2016 à 18 h à la Salle Polyvalente.

### **E. Noël des écoles**

Le Père Noël passera vendredi 18 décembre, à partir de 14 h, dans les écoles.

### **F. Bulletin communal**

Mme le Maire informe l'assemblée que le Bulletin communal annuel est en bonne voie. Plusieurs devis ont été demandés pour son impression.

### **G. Gendarmerie**

Suite à son affectation à la Brigade de Gendarmerie de Fellingring, l'Adjudant-chef Julian MARCHAIS est venu rencontrer le Maire et les Adjoints le 8 décembre 2015. Ils ont fait le point sur les problèmes de sécurité dans le village.

### **H. Salle Polyvalente**

La Salle Polyvalente fera l'objet d'une visite par la Commission de Sécurité de l'arrondissement de Thann-Guebwiller au courant de l'année 2016.

M. Raymond AST prendra contact avec M. Lionel LEJEUNE, secrétaire général de la Sous-préfecture, début janvier.

**Aucun Conseiller n'ayant plus de question à poser, la séance est levée à 21 h 45.**